

AUDIT

Audit du projet clé e-ID

Office fédéral de la justice

Office fédéral de la police fedpol

Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication

L'ESSENTIEL EN BREF

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné pour la deuxième fois le programme d'identité électronique (e-ID). Au cours de cet examen, il a évalué les projets « Délivrance de l'e-ID » et « Infrastructure de confiance », ainsi que les aspects techniques de la sécurité informatique de l'e-ID suisse. La mise en œuvre de ces deux projets relève de la compétence de l'Office fédéral de la justice (OFJ), de l'Office fédéral de la police fedpol ainsi que de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). L'infrastructure de confiance désigne la plateforme technique fournie par la Confédération pour les procédures liées à l'utilisation d'une e-ID suisse. Sa conception ouverte lui permet d'accueillir également d'autres moyens de preuves électroniques.

Des dépenses de près de 182 millions de francs ont été approuvées pour le développement et l'exploitation de l'infrastructure de confiance, pour la délivrance de l'e-ID et les projets pilotes. À la fin du projet, des charges d'exploitation annuelles de l'ordre de 25 millions de francs sont à prévoir. La loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (LeID) a fait l'objet d'une votation fédérale le 28 septembre 2025, soit pendant l'audit. La version d'essai de l'e-ID « Public Beta » et l'application mobile « swiyu » sont opérationnelles depuis la fin mars 2025. swiyu permet d'enregistrer des moyens de preuves électroniques comme l'e-ID et de les présenter sous forme numérique lors d'une transaction.

Le programme devra encore venir à bout de plusieurs tâches essentielles avant le lancement de l'e-ID, prévu au troisième trimestre 2026 au plus tôt. Le CDF s'inquiète du nombre de questions restées en suspens. Selon lui, il est à craindre que la phase de stabilisation planifiée à la fin du programme ne soit détournée de sa finalité initiale au profit d'activités de développement ou de corrections tardives. Même si l'introduction de l'e-ID devait s'en trouver retardée, le CDF recommande de maintenir dans son intégralité la phase de stabilisation finale prévue, car, pour des considérations liées aux risques, l'absence de défaut et la maturité du produit doivent primer sur l'introduction de l'e-ID à la date prévue au départ.

Absence de vérification prévue de la légitimité des consultations effectuées de l'e-ID

L'infrastructure de confiance suisse destinée à l'e-ID et à d'autres moyens de preuves électroniques est encore dans sa phase de mise en place. Elle comprend essentiellement un registre de base et un registre de confiance : le registre de base renferme les moyens de preuves révoqués et tous les participants enregistrés. Les émetteurs ou les vérificateurs souhaitant renforcer la confiance des utilisateurs peuvent, de leur plein gré, faire vérifier plus en détail leur identité par l'OFJ. En cas de résultat positif, une entrée figurera dans le deuxième registre, soit le registre de confiance. L'application swiyu, dont chacun peut faire usage pour ses moyens de preuves électroniques, indique à chaque transaction si l'identité de la contrepartie est enregistrée ou non dans le registre de confiance.

En outre, les dispositions légales et techniques nécessaires ont été émises pour permettre de vérifier en détail, au-delà de l'identité des participants, la légitimité d'un vérificateur à consulter l'e-ID. Le programme prévoit toutefois à l'heure actuelle de ne pas exiger des vérificateurs qu'ils figurent dans le registre de confiance attestant de la pertinence de leurs consultations. Il s'agit de ne pas compliquer l'utilisation de l'e-ID par des contrôles administratifs, d'éviter aux participants des coûts et des efforts inutiles, et de ne pas donner l'impression que certains participants sont plus dignes de confiance que d'autres.

Le CDF juge toutefois important, pour le registre de confiance prévu dans la LeID, d'indiquer comme tels les motifs légitimes de consultation de l'e-ID. Il recommande donc au programme de prévoir et d'utiliser pour l'e-ID une procédure à caractère facultatif de vérification de la légitimité des motifs de consultation des vérificateurs et d'inscrire les résultats positifs obtenus dans le registre de confiance.

Phase de conception et d'intégration du cryptage des données utiles pas encore terminée

La communication entre les protagonistes de l'écosystème de l'e-ID suisse repose sur les méthodes usuelles de chiffrement des données. Or ces méthodes sont loin de toujours offrir une sécurité suffisante face à des agresseurs inconnus, en raison notamment du manque de fiabilité des structures des réseaux anonymes servant à l'heure actuelle au transport des données. Il est par conséquent nécessaire, comme le prévoit le programme, de crypter de bout en bout les données utiles de l'e-ID transmises entre les participants. Le CDF approuve une telle mesure, tout en s'étonnant que la phase de conception du cryptage de ces données ne soit pas encore terminée et que les développements correspondants se fassent encore attendre dans le projet d'infrastructure de confiance. Selon la feuille de route, cette tâche devrait être terminée d'ici la fin de 2025.

Version d'essai Public Beta partiellement conforme à l'e-ID à venir

La version d'essai en cours Public Beta comprend des procédures spécialement développées à des fins de démonstration pour une Beta ID. Les procédures subséquentes de l'e-ID, qui tiendront compte des bases de la Beta ID, sont en cours de développement. Un point essentiel est encore ouvert dans ce contexte, à savoir la finalisation et l'intégration des procédures de fedpol spécifiques à l'émission de l'e-ID (alors qu'une Beta ID peut être créée en un clic, l'e-ID fera l'objet d'une procédure d'émission).

Le projet d'infrastructure de confiance se concentre, dans sa phase actuelle, sur des tests de développement et d'intégration. En outre, toute nouvelle fonctionnalité développée est d'abord soumise à des tests de pénétration avant d'être validée. Bien qu'un plan de tests de bout en bout de l'e-ID existe déjà, il reste à définir les cas concrets à tester. Les tests auprès des utilisateurs sont principalement prévus à partir du printemps 2026.

Nécessité de préparatifs et de tests suffisants avant l'exploitation productive

Le programme prévoit pour l'été 2026 une phase de stabilisation et de réception finale de l'ensemble du système e-ID. Ce sera le dernier moment pour mettre en place l'exploitation productive. Il serait donc judicieux de passer d'abord en revue les exigences relatives à l'exploitation et de tester de manière aussi large que possible les mesures prévues dès la version Public Beta. Il est vrai que ces activités, en venant s'ajouter aux travaux de développement à terminer et aux tests de bout en bout à mettre au point, ne feront qu'accroître la pression en termes de délais à laquelle le programme est soumis.

Bien qu'il s'agisse jusqu'à un certain point d'un phénomène courant en gestion de projet, le CDF voit un réel risque que le temps prévu pour la stabilisation durant l'été 2026 serve plutôt à des activités de développement restées en souffrance ou à des corrections tardives. Le CDF recommande donc à l'OFJ de veiller, dans sa planification du programme, à prévoir un budget adéquat, assez de temps et les ressources en personnel nécessaires à une phase de stabilisation efficace ainsi qu'à la mise en place de l'exploitation. Il pourrait en résulter un report de la date actuellement prévue pour le lancement de l'e-ID.